

Proposition de
COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN,
AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET AU COMITÉ DES
RÉGIONS

Relative à la protection de l'environnement, la préservation des cultures et
l'amélioration des conditions socio-économiques des peuples autochtones dans le monde

Position du groupe Les Verts/Alliance Libre Européenne

Le groupe des Verts porte un regard globalement satisfait sur cette proposition de communication de la Commission sur la protection de l'environnement, la préservation des cultures et l'amélioration des conditions socio-économiques des peuples autochtones dans le monde.

Nous tenons à souligner la qualité du travail effectué par la Commission pour ce texte.

D'abord, ce texte dresse un constat que nous partageons. Il est important de partir sur des bases communes pour progresser dans le même sens. Ensuite, ce texte a l'ambition de couvrir tous les thèmes relatifs aux conditions des peuples autochtones avec les Etats-membres et l'UE. Des cas de figure variés sont expliqués : la politique de l'UE relative aux autochtones, les relations des Etats-membres avec leurs propres populations autochtones et celles des pays-tiers, couvrant également le secteur privé et proposant même d'utiliser les outils de coopération internationale et des sanctions pour infléchir les politiques relatives à ces peuples. Nous avons désormais une série de recommandations concrètes qui permettront d'avancer pour une réconciliation saine et un développement équitable.

Les dimensions climatiques et celles de la protection de la diversité culturelle de ces peuples, écologistes de conviction et de pratiques, sont prises en compte avec brio. Le groupe des Verts est particulièrement sensible à la volonté d'utiliser des instruments pertinents comme les sanctions et les mécanismes de contrôle des investissements dans l'objectif de mener une politique extérieure responsable.

En revanche, il est surprenant que ce texte veuille expier l'excès de libéralisation économique menée par la Commission depuis la fondation de la Communauté européenne. De plus, la Commission estime désormais que commercer avec des Etats qui ne respectent pas les droits des autochtones doit être limité. Pourtant, c'est la même Commission qui négocie le Mercosur dont le Brésil fait partie. Il est de notoriété publique que le gouvernement du Président Bolsonaro bafoue les droits des autochtones au Brésil. Contradiction.

De plus, ce texte manque de nuances sur les responsabilités des autochtones sur leur mal-développement socio-économique. Bien qu'elles soient infimes en comparaison des politiques d'assimilation ou de discrimination systémiques menées en majorité par le passé, la corruption et la criminalité organisée, endémiques dans certaines communautés, doivent être condamnées avec fermeté. Chacune des parties doit avancer pour favoriser la réconciliation.

Pour conclure, ce texte est globalement satisfaisant et il nécessitera des améliorations et des rééquilibrages auxquels le groupe des Verts prendra toute sa part.